



## Les gardes ponctuelles Parent Employeur

Rémunération des intervenant(e)s ( sans les 10 % de CP)

Enfant de plus de 3 ans	1 à 2 enfants		3 à 4 enfants	
	Net	Brut	Net	Brut
Rémunération Horaire	7€10	9€22	7€28	9€46
Forfait journée/nuite de 10 H	63€89	82€98	65€55	85€14
Forfait nuit de 12 H	61€52	79€91	63€12	81€99

Bébés/Jeunes Enfants de 6 mois à 3 ans	1 à 2 enfants		3 à 4 enfants	
	Net	Brut	Net	Brut
Rémunération Horaire	7€28	9€46	7€65	9€93
Forfait journée/nuite de 10 H	65€55	85€14	68€81	89€37
Forfait nuit de 12 H	59€48	77€26	62€44	81€10

Bébés moins de 6 mois	1 à 2 enfants		3 à 4 enfants	
	Net	Brut	Net	Brut
Rémunération Horaire	7€65	9€93	8€02	10€42
Forfait journée/nuite de 10 H	71€35	92€68	74€88	97€25

Supplément jumeaux ou garde partagée		0€55	0€70
Supplément à partir du 5 <sup>ème</sup> enfant		0€31	0€40

Enfant(s) de	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
<b>Crédit d'intervention</b>	<b>14 €</b> par garde	<b>13 €</b> par garde
<b>Supplément urgence</b>	<b>6 €</b> par garde	<b>4 €</b> par garde
<b>Crédit interventions</b>	<b>125 €</b> pour 10 gardes	<b>110 €</b> pour 10 gardes
<b>Préférence</b>	<b>225 €</b> pour 20 gardes	<b>210 €</b> pour 20 gardes

Grâce à notre AGREMENT QUALITE, délivré par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales aux organismes ayant prouvé le professionnalisme et le sérieux de leur processus de recrutement pour la garde d'enfants.

**Déduisez 50% de nos frais de vos impôts !**



## Les gardes ponctuelles Parent Employeur

CONDITIONS GENERALES  
VALABLES A PARTIR DU 01/01/2012

### Modalités de réservation

**Durée** : chaque intervention doit être d'un minimum de 3 heures.

**Urgence** : garde enregistrée moins de 3 heures ouvrables (horaires d'ouverture consultables sur [www.babychou.com](http://www.babychou.com)) avant l'heure souhaitée ou après 17h la veille pour le lendemain matin (en cas de crédit de 10 ou 20 interventions, 2 crédits seront comptés).

**Préférence**: abonnement de 10 ou 20 interventions, valable 1 an, garantissant un traitement personnalisé, incluant le rappel systématique des baby-sitters déjà intervenues et permettant aux parents de connaître le prénom de la baby-sitter avant le début de la garde.

**Annulation** : en cas d'annulation, un avoir sera éventuellement constitué pour un usage ultérieur, mais aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation moins de 10 heures ouvrables avant le début de la mission, les frais d'intervention de l'agence ainsi que 2 heures de garde pour la baby-sitter sont dus. Dans le cadre d'un délai d'urgence, les frais de l'agence ainsi que la totalité des heures de garde prévues sont dus.

**Annulation gardes groupées en système Préférence** : en cas d'annulation ou de modification d'un groupe de gardes, (c'est à dire au moins 3 gardes réservées simultanément et devant avoir lieu dans une plage de 7 jours), deux crédits d'intervention seront retenus par plage de 7 jours.

**Repas** : lorsque la garde a lieu aux heures des repas (12h-13h/19h20h), nous demandons de prévoir le déjeuner et/ou le dîner de la baby-sitter ou de la dédommager de 4,70 €.

**Indemnités de transport**: au delà de la zone d'intervention de votre agence, un forfait de 6 € est dû à la baby-sitter au titre des frais de transport aller/retour.

**Retour** : après 23H, nous vous remercions de raccompagner la baby-sitter ou de prévoir 10 € de frais de taxi pour son retour (15 € si vous êtes en proche banlieue), ou 5 € si elle est véhiculée. Au delà de la zone d'intervention de votre agence : à partir de 20H, nous vous remercions de raccompagner la baby-sitter ou de prévoir 9 € de dédommagement si elle est véhiculée.

### Mode d'intervention et de règlement

**Règlement** : le règlement des frais d'intervention est exigé par carte bancaire lors de la réservation. Le paiement de la baby-sitter s'effectue à l'issue de la garde; Nous vous conseillons de régler les baby-sitters par chèque emploi-service.

Il convient de rajouter 10%, à la rémunération horaire, au titre des congés payés.

**Majorations** : les tarifs sont majorés les jours fériés : +50% sur la rémunération de la baby-sitter et 2 crédits d'intervention pour les frais d'intervention. Nous contacter pour le Réveillon.

**Responsabilité** : lorsque Babychou Services intervient en tant que mandataire, son rôle est de sélectionner des baby-sitters amenées à intervenir auprès des familles. Malgré le soin apporté au recrutement et à la vérification du sérieux et de l'honnêteté des candidates, Babychou Services ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuels dommages causés par une candidate, avant, pendant, ou après une garde.

**Assurance** : les prestataires souscrivent une assurance responsabilité civile.

Lorsque Babychou Services est l'employeur de votre baby-sitter, celle-ci est couverte par notre assurance responsabilité civile.



Vous déménagez ou vous partez simplement en vacances ?  
Retrouvez le même niveau de qualité de prestation partout en France !  
Consultez la liste de nos agences sur [www.babychou.com](http://www.babychou.com)

**Babychou couvre tous vos besoins de garde d'enfant de 0 à 12 ans**